



COMPTE RENDU RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 15 AVRIL 2021 à 18h00

Présents : PETITQUEUX P., BRILLARD M., DABOUIS N., DOMINGO J.D, LAUBRAY. J, MIRAN P, PICHEYRE V, VAILLS S.

Absents excusés : BADIE F., CORREIA J., PUJOL D.

Procuration : BADIE F. à BRILLARD M., CORREIA J. à MIRAN P

Secrétaire de séance : Noemie DABOUIS

La séance ouvre à 18h00

Validation de l'ordre du jour à l'unanimité.

Ordre du jour

1. Validation du Compte rendu du CM du 18 Mars 2021

Point retiré de l'ordre du jour pas encore transmis aux membres du Conseil Municipal. Ainsi que le point sur l'intégration au Société d'Economie Mixte Cerdagne Capcir Montagne.

2. REPRISE ET AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2020 – BUDGET ANNEXE REMONTÉES MÉCANIQUES ET COMMERCIAL

Le Conseil Municipal,

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020,

DECIDE à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit:

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT	
<u>FONCTIONNEMENT</u>	
Résultat de l'exercice 2020	376 105,64 €
Résultats antérieurs reportés	0,00 €
Résultat à affecter	376 105,64 €
<u>INVESTISSEMENT</u>	
Solde d'exécution cumulé d'investissement	-46 827,52 €
Solde des restes à réaliser d'investissement 2020	-288 230.35
Besoin de financement :	335 057,87 €
AFFECTATION possible	376 105,64 €
Affectation en réserve R 1068 en investissement	335 057,87 €
Report en Fonctionnement R 002	41 047,77 €

3- APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 DES BUDGETS : COMMUNAL

BUDGET REMONTEES MECANIKES ET COMMERCIAL ET EAU

DRESSE PAR MADAME SANDRINE GARCIA DU 1^{ER} JANVIER 2020 AU 31 DECEMBRE 2020

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'ils ont procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il leur a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que Madame Sandrine GARCIA a normalement administré les finances de la commune:

1. statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire;
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires;
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives;

- DECLARE **à l'unanimité** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part pour les 3 budgets cités en références.

4 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 – BUDGET COMMUNAL PRINCIPAL

Sous la présidence de VAILLS Serge, 1er adjoint, le Conseil Municipal examine le compte administratif du budget communal principal 2020 qui s'établit ainsi:

Fonctionnement :

Dépenses	1 116 157.14 €
Recettes (y compris 002)	1 883 664.23 €

Résultat de clôture :	767 507.09 €
-----------------------	--------------

Investissement :

Dépenses (y compris 001)	973 755.64 €
Recettes	562 252.53 €

Résultat :	-411 503.11 €
------------	---------------

Solde des restes à réaliser :	-89 051.00 €
-------------------------------	--------------

Besoin de financement :	322 452.11 €
-------------------------	--------------

Hors de la présence de M. Philippe PETITQUEUX, Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte administratif 2020 du budget communal principal.

5 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 – BUDGET ANNEXE REMONTÉES MÉCANIQUES ET COMMERCIAL

Sous la présidence de VAILLS Serge, 1er adjoint, le Conseil Municipal examine le compte administratif du budget annexe Remontées Mécaniques et Commercial 2020 qui s'établit ainsi:

Fonctionnement :

Dépenses	259 956,13 €
----------	--------------

Recette	636 061,77 €
Résultat de clôture :	376 105,64 €
Investissement :	
Dépenses (y compris 001)	1 340 761,86 €
Recettes	1 293 934,34 €
Résultat :	46 827,52 €
Solde des restes à réaliser :	-288 230,35 €
Besoin de financement :	335 057,87 €

Hors de la présence de M. Philippe PETITQUEUX, Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte administratif 2020 du budget communal principal.

6- APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 – BUDGET DU SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT

Sous la présidence de VAILLS Serge, 1er adjoint, le Conseil Municipal examine le compte administratif du budget du service eau et assainissement 2020 qui s'établit ainsi:

Fonctionnement :	
Dépenses	193 545.81 €
Recettes (y compris 002)	316 680.86 €
Résultat de clôture :	123 135.05 €
Investissement :	
Dépenses (y compris 001)	336 483.71 €
Recettes	211 535.24 €
Résultat :	- 114 948.47€
Solde des restes à réaliser :	30 871.74€
Besoin de financement :	94 076.73 €

Hors de la présence de M. Philippe PETITQUEUX, Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte administratif 2020 du budget du service eau et assainissement.

7 - REPRISE ET AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2020 – BUDGET COMMUNAL PRINCIPAL

Le Conseil Municipal, après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020,

DÉCIDE à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT	
<u>FONCTIONNEMENT</u>	
Résultat de l'exercice 2020	297 198,40 €
Résultats antérieurs reportés	470 308,69 €
Résultat à affecter	767 507,09 €

<u>INVESTISSEMENT</u>	
Solde d'exécution cumulé d'investissement	-411 503,11 €
Solde des restes à réaliser d'investissement 2020	89 051 €
Besoin de financement :	322 452,11 €
AFFECTATION possible	767 507,09 €
Affectation en réserve R 1068 en investissement	322 452,11 €
Report en Fonctionnement R 002	445 054,98 €

8- REPRISE ET AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2020 – BUDGET ANNEXE REMONTÉES MÉCANIQUES ET COMMERCIAL

Le Conseil Municipal,

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020,

DECIDE à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit:

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT	
<u>FONCTIONNEMENT</u>	
Résultat de l'exercice 2020	376 105,64 €
Résultats antérieurs reportés	0,00 €
Résultat à affecter	376 105,64 €
<u>INVESTISSEMENT</u>	
Solde d'exécution cumulé d'investissement	-46 827,52 €
Solde des restes à réaliser d'investissement 2020	-288 230.35
Besoin de financement :	335 057,87 €
AFFECTATION possible	376 105,64 €
Affectation en réserve R 1068 en investissement	335 057,87 €
Report en Fonctionnement R 002	41 047,77 €

9 - REPRISE ET AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2020 – BUDGET EAU

Le Conseil Municipal,

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020,

DECIDE à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT	
<u>FONCTIONNEMENT</u>	
Résultat de l'exercice 2020	105 505.99 €
Résultats antérieurs reportés	17 629.06 €
Résultat à affecter	123 135.05 €

<u>INVESTISSEMENT</u>	
Solde d'exécution cumulé d'investissement	-124 948.47 €
Solde des restes à réaliser d'investissement 2020	30 871.74 €
Besoin de financement :	94 076.73 €
AFFECTATION possible	0,00 €
Affectation en réserve R 1068 en investissement	94 076.73 €
Report en Fonctionnement R 002	29 058.32 €

10 - VOTE DU BUDGET 2021- : BUDGET COMMUNAL PRINCIPAL

Le Maire, COMMENTE chapitre par chapitre les propositions d'inscriptions budgétaires en fonctionnement et en investissement.

Le conseil municipal, Après avoir ouï l'exposé du Maire, **à l'unanimité**,

ADOpte le budget primitif de l'exercice 2021 tel que présenté qui s'équilibre en dépenses et en recettes aux sommes de :

- **Section fonctionnement: 1 653 738,98 €**
- **Section investissement : 1 162 919,33 €**

CHARGE le Maire de veiller à l'application de la présente délibération.

11 - VOTE DU BUDGET 2021-REMONTÉES MÉCANIQUES ET COMMERCIAL

Le Maire,

COMMENTE chapitre par chapitre les propositions d'inscriptions budgétaires en fonctionnement et en investissement.

Le Conseil Municipal, Après avoir ouï l'exposé du Maire, **à l'unanimité**,

ADOpte le budget primitif de l'exercice 2021 tel que présenté qui s'équilibre en dépenses et en recettes aux sommes de :

- **SECTION FONCTIONNEMENT: 385 916.25€**
- **SECTION INVESTISSEMENT : 1 233 551.08€**

CHARGE le Maire de veiller à l'application de la présente délibération.

12 - VOTE DU BUDGET 2021-EAU

Le Maire, **COMMENTE** chapitre par chapitre les propositions d'inscriptions budgétaires en fonctionnement et en investissement.

Le conseil municipal, Après avoir ouï l'exposé du Maire, **à l'unanimité**,

ADOpte le budget primitif de l'exercice 2021 tel que présenté qui s'équilibre en dépenses et en recettes aux sommes de :

- **SECTION FONCTIONNEMENT: 353 606,72 €**
- **SECTION INVESTISSEMENT : 531 716,54 €**

CHARGE le Maire de veiller à l'application de la présente délibération

13 - EMPRUNT RENOVATION BATIMENT DE LA CALMAZEILLE

M. le Maire rappelle que terminer les travaux de Rénovation du bâtiment de la Calmazeille, il est prévu un recours à un crédit fournisseurs. Afin d'en faciliter le financement, il est cependant plus opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 265 872 EUR.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L2337-3,

Considérant que les collectivités locales et leurs établissements publics ne peuvent souscrire des emprunts dans le cadre de leur budget que pour financer des opérations d'investissement, cet emprunt sera inscrit au Budget Remontées Mécaniques et Commercial de 2021 sur le compte 1641,

Considérant que c'est à l'assemblée municipale qu'il revient de prendre la décision en la matière, à moins qu'elle ne soit déléguée au maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, **à l'unanimité** :

D'AUTORISER le maire à négocier librement les conditions financières du prêt (durée, taux périodicité notamment) avec les établissements bancaires, pour un montant total de 265 872€.

- **Les frais de dossiers s'élèvent à 856€**
- **Les taux s'élèvent à 0.73%.**
- **Durée 120 mois.**

D'AUTORISER le maire à signer le contrat de prêt.

14 - DEMANDE D'AVANCE DE SUBVENTION POUR UN MONTANT DE 355 012€ AUPRES DE LA BANQUE POPULAIRE

Monsieur le maire rappelle que la commune a engagé des travaux pour la Rénovation du bâtiment de la Calmazeille.

Ces projets sont subventionnés à hauteur de 355 012€ par divers financeurs.

Afin de faciliter le règlement des factures des entreprises il est nécessaire de demander une avance de subvention auprès de la Banque Populaire.

Conditions financières

Mobilisation de créances professionnelles cédées (article L. 313-23 et suivants du Code monétaire et financier)

Conditions financières :

- taux d'intérêts : TBB + marge 1,500 points.

Il est convenu que, dans l'éventualité où le taux de référence serait inférieur à 0, le taux d'intérêts applicable ne pourra jamais être inférieur à zéro.

- autres commissions : 0,000 %

Le taux effectif global (TEG) sera calculé au moment de chacune des cessions et indiqué sur les documents

constatant la facturation relative à l'utilisation du concours.

Le TBB - Taux de base Bancaire - : est de 8.10 % l'an au 1^{er} Juillet 2020 est susceptible d'évolution ses variations sont fonction de l'évolution du marché monétaire

15 - INSCRIPTION A L'ETAT D'ASSIETTE ET VENTE DE COUPES DE BOIS

Le Conseil Municipal prend connaissance de la proposition du technicien responsable de la forêt communale pour l'inscription à l'état d'assiette pour la :

-forêt de Formigueres de la parcelle 42 de l'exercice 2022 par l'ONF.

-forêt de Villeneuve des parcelles 7B et 10B

Le Conseil Municipal prend connaissance de la proposition du technicien responsable de la forêt communale.

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, **ACCEPTE** le projet d'inscription de la coupe ci-dessus,

DEMANDE que les coupes inscrites à l'état d'assiette soient mises en vente en 2022, sur la base des recommandations du responsable Commercialisation des bois de l'ONF soit délivrée à la Commune,

CONFIE à l'ONF la fixation du prix de retrait,

DONNE pouvoir au Maire de fixer, en relation avec l'Agent responsable de la coupe ou, en son absence, avec l'Agence, la destination des produits accidentels mobilisables dans les coupes en cours (acheteur de l'article principal ou affouage) et d'approuver le prix moyen utilitaire de vente des bois à l'acheteur proposé par l'Office.

16 - CONVENTION SYDEEL POUR OPERATION N°BTM20-082-075 TRAVAUX DE MISE EN DISCRETION DES RESEAUX PUBLICS DE DISTRIBUTION D ELECTRICITE D'ECLAIRAGE PUBLIC ET COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal a transféré la compétence relative à l'éclairage public au SYDEEL,

Dans ce cadre, il rappelle les projets de travaux de modernisation du réseau d'éclairage public route de Mont Louis. Le montant de ces travaux s'élève à 251 104.8€ TTC en deux phases, une phase pour l'année 2021 et la seconde en 2022.

Le montant de la participation du SYDEEL 66 s'élève à 45 706.96€, ENEDIS s'élève à 36 840€, et celle de la commune à 103 235.04 € TTC.

Le Conseil Municipal après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- **APPROUVE** les termes de la convention annexée à la présente délibération entre le SYDEEL 66 et la commune de FORMIGUERES pour les travaux de mise en discrétion des réseaux publics de distribution d'électricité d'éclairage public et communications électroniques réseau d'éclairage public route de Mont Louis,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire de Formiguères à signer cette convention et tout acte s'y rapportant,
- **DIT** qu'un exemplaire de la délibération exécutoire avec son annexe sera transmis à M. le Président du SYDEEL 66

17 - DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE POUR LE MARCHE DE TRAVAUX VOIERIE ET RESEAUX AU CAMI DE LAS CLAUSES POUR LES PARCELLES COMMUNALES A PROCEDURE ADAPTEE

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'en dehors des attributions générales exercées par le Maire au nom de la commune sous le contrôle du Conseil Municipal et sous le contrôle administratif du représentant de l'Etat, en vertu de l'article L. 2111-21 du code Général des Collectivités Territoriales, il peut en outre, par délégation de l'assemblée Municipale, se voir déléguer certaines compétences énumérées par l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire rappelle que le marché de travaux à procédure adaptée a été lancé au mois de mars. Il s'agit des travaux d'aménagement de la voirie et des réseaux au Cami de Las Clauses pour les parcelles communales.

Pour des raisons de délais et de vente des parcelles au plus vite par la commune le début des

travaux devra se faire dans les meilleurs délais. L'analyse des offres se fera par le maître d'œuvre respectif. Elle sera présentée et validée par la commission MAPA.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de se voir déléguer dans le cadre de ce marché les compétences suivantes :

- de prendre toutes décisions concernant la passation, l'exécution et le règlement de ce marché après avis de la commission MAPA.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

DECIDE de déléguer à Monsieur le Maire dans le cadre des compétences énumérées à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux à procédure adaptée relatifs à l'aménagement de la voirie et des réseaux au Cami de Las Clauses pour les parcelles communales.

18 - SOUTIEN A LA CANDIDATURE DE LA SARDANE A L'INSCRIPTION AU PATRIMOINE CULTUREL IMMATERIEL DE L'UMANITE DE L'UNESCO

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article L.2121-29,
VU le courrier de l'Association OMNIUM CULTURAL CATALUNYA NORD et la CONFEDERACIO SARDANISTA DE CATALUNYA NORD,

CONSIDERANT qu'à l'initiative de la Confederacio Sardanista de Catalunya Nord qui regroupe l'ensemble des acteurs du mouvement sardiniste en Catalogne, et avec le soutien de l'ensemble des institutions culturelles et du milieu associatif de Catalogne, a été engagée une action de reconnaissance et d'inscription de la Sardane sur la liste Représentative du Patrimoine Culturel Immatériel de l'Humanité, à l'instar de ce qui avait, dès 2010, été réalisé pour le mouvement de tradition populaire des Castells,

CONSIDÉRANT que l'Omnium Cultural et l'ensemble du mouvement sardiniste entendent s'associer à cette action de reconnaissance en sollicitant de surcroît le soutien des institutions et des collectivités territoriales,

CONSIDÉRANT que la sardane fait partie de la tradition culturelle populaire du département des Pyrénées-Orientales,

CONSIDÉRANT que les enjeux patrimoniaux, culturels, touristiques et économiques qui s'attachent à une telle inscription participeront au rayonnement de la Commune,

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

APPORTE son soutien à la candidature déposée par CONFEDERACIO SARDANISTA DE CATALUNYA NORD en vue de la candidature de la Sardane à l'inscription sur la liste du Patrimoine Culturel Immatériel de l'Humanité de l'UNESCO.

19 - DEMANDE DE FINANCEMENT POUR LE PROJET DE REQUALIFICATION PAYSAGERE DE L'ENTREE DE VILLAGE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet établi par le parc naturel régional des Pyrénées Catalanes pour l'aménagement paysager de l'entrée du village (en provenance de Matemale). Des travaux consistant à la réalisation de murs en pierres sèches de part et d'autre de la route (au niveau de l'embranchement du Cami de l'Europe) ainsi que des panneaux permettant la signalisation temporaire de manifestations seront mis en place dès cette année grâce à une aide du PNR. Ce dernier a non seulement étudié les aménagements qui vont être réalisés en 2019 mais également la poursuite de l'amélioration de cette entrée de village en réduisant l'emprise visuelle des activités, orientant les piétons et en plantant ponctuellement des arbres.

Le PNR et le Conseil Départemental ont lancé un appel à candidature sur la requalification paysagère des villages pour lequel la commune de Formiguères a été retenue. Le projet d'amélioration de l'entrée de village répond à ces critères.

M. le Maire propose au Conseil Municipal le plan de financement suivant pour réaliser les travaux dans ce cadre :

DEPENSES		FINANCEMENT (Subventions, emprunts, fonds propres...)	
	MONTANT (€ HT)	ORIGINES	MONTANT (€ HT)
Travaux de requalification paysagère de l'entrée de village (hors voirie et réseaux)	24 320 €	Région (18%)	4 456 €
		Conseil Département et PNR (31%)	7 500€
		PNR (31%)	7 500€
		Autofinancement(20%)	4 864€
TOTAL HT	24 320 €	TOTAL HT	24 320 €

Entendu l'exposé de Monsieur Philippe PETITQUEUX, Maire de la commune,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

S'ENGAGE à réaliser les travaux de requalification paysagère de l'entrée de village,
ADOpte le plan de financement du projet de travaux relatif à la requalification paysagère de l'entrée de village joint en annexe à la présente délibération ;
SOLLICITE l'attribution d'une subvention au titre du fonds régional sur la requalification paysagère et mise en valeur de l'entrée de bourg pour un montant de 4 456 €.

Questions diverses :

Règlement du cimetière à mettre en place sur Formiguères, revoir le prix des concessions par rapport à ceux pratiqués sur les communes voisines.

Rencontre avec le Responsable du Fonds Tourisme Occitanie, présentation du futur projet station, très bon échange les financeurs semblent favorable.

Fin de séance à 20h30.